

tives ou de prendre les autres mesures indiquées. Dans le cas d'un État fédéral, celui-ci doit en outre déférer les mesures adoptées, dont l'objet relève en tout ou en partie de la compétence des provinces, aux autorités provinciales pertinentes en vue de l'adoption de mesures législatives ou d'autres dispositions. Il doit aussi établir des consultations périodiques en vue de favoriser une action coordonnée pour donner suite aux dispositions prévues.

D'après l'avis du ministre de la Justice, dont je dépose un exemplaire, chacun des six documents adoptés en juillet dernier relève partiellement de l'État fédéral et partiellement des autorités provinciales.

Les documents comprennent une convention et une recommandation sur l'hygiène dans le commerce et les bureaux, destinées à protéger la santé des travailleurs dans les établissements commerciaux et des employés de bureau, ainsi qu'une convention et une recommandation sur les prestations à verser aux accidentés du travail. Même si ces questions sont déjà prévues par la loi canadienne et dans la pratique, toutes les autorités n'observent pas encore entièrement les dispositions des deux conventions. On est en train d'étudier avec les provinces quelles mesures pourraient être prises en vue de s'assurer que toutes les lois et la pratique canadiennes sont conformes aux conventions dans l'espoir que celles-ci puissent être ratifiées.

Les autres documents sont une convention et une recommandation sur la politique de l'emploi. D'après la ligne de conduite des autorités fédérales et provinciales, nous croyons qu'il est possible et souhaitable pour le Canada de ratifier la Convention sur la politique de l'emploi. Nous conférons avec les provinces en vue de prendre bientôt des mesures en ce qui concerne cette Convention.

Quant aux trois recommandations adoptées par la conférence, la question de la ratification ne se pose pas, puisque la constitution de l'Organisation internationale du travail ne prévoit pas la ratification des recommandations. Ces documents fixent des normes à titre de guide pour les pays membres. On les défèrera aux autorités compétentes et je suis certain que les gouvernements fédéral et provinciaux les étudieront et en constateront l'utilité.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

RUMEURS D'ÉLECTION À L'AUTOMNE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre est de retour à la Chambre et l'ajournement n'est plus qu'une question de

[L'hon. M. MacEachen.]

jours. Le ministre des Finances et d'autres personnalités moins importantes ayant déclaré que des élections seront déclenchées à l'automne, le premier ministre dira-t-il à la Chambre et à la population, comme l'a fait le premier ministre du Royaume-Uni il y a quelques jours, ce qu'il en est exactement?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'espère que les circonstances nous permettront de prendre sous peu des vacances bien méritées. J'espère aussi que la conjoncture ne changera pas et que nous pourrons revenir en septembre terminer le travail à l'ordre du jour de la présente session.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, comme l'a laissé apparemment entendre le ministre des Finances, le premier ministre a-t-il l'intention de déclencher des élections avant que la nouvelle répartition des sièges entre en vigueur?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant sait qu'il ne serait pas convenable ni normal que je fasse connaître mes intentions en réponse à une question à l'appel de l'ordre du jour, et je n'ai rien à ajouter pour tirer l'affaire au clair.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'aimerais demander au premier ministre si ces personnages de second ordre ont raison de faire de pareilles déclarations, étant donné aussi que les divers présidents des associations libérales du Canada ont donné l'avertissement de se préparer pour des élections au début d'octobre?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'aurais cru que mon très honorable ami, qui a été premier ministre, comprendrait que les membres du cabinet font des déclarations intéressantes et vont même parfois jusqu'à prendre des mesures intéressantes. Mais j'aurais pu croire également que mon très honorable ami, selon qui le moment est venu d'en appeler au peuple, serait très heureux d'entendre de pareilles affirmations. Je ferai remarquer à mon très honorable ami que la question ne dépend pas entièrement de nous car hier, selon les renseignements qui me sont parvenus à Londres, on laissait entendre que tous les groupes de l'opposition allaient renverser le gouvernement; nous aurions donc pu être lancés aujourd'hui même dans une campagne électorale.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'oublie pas que le très honorable député, parlant d'une déclaration du ministre des Finances, l'a qualifiée d'émanation. Je trouve l'expression savoureuse. Mais le premier ministre a-t-il l'intention de déclencher des élections,